

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONCHAUX-SORENG

### Délibération n°2026/04/004

<b>DATE DE CONVOCATION :</b>  24/04/2026	L'an deux mil vingt six Le vingt-neuf avril à 19H30.  Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M Jean-Claude QUENOT, Maire.
<b>DATE D’AFFICHAGE :</b>  24/04/2026	<i>Etaient présents :</i> MM Jean-Claude QUENOT, Jacques DUCROCQ, Didier FLAMAND, Romain MAUBERT, Arnaud JACQUET, Thierry BLANGIER, Claude BOUTTE, Jérémy DUCLOYER Mmes Véronique PLANCHIN, Maryse MELLIER, Coralie FROIDURE, Germaine QUATRELIVRES, Elise LEJEUNE, Mélanie VENDANGER, Céline LEFEBVRE.
<b>NOMBRE DE CONSEILLERS :</b>  En exercice : 15  Présents : 15  Votants : 15	Formant la majorité des membres en exercice.  Mme Germaine QUATRELIVRES a été élue secrétaire.
<b>OBJET :</b>  Taux d'imposition 2026  -	Après en avoir délibéré et à la majorité des membres présents (6 abstentions : MM Jérémy DUCLOYER, Romain MAUBERT, Thierry BLANGIER, Mmes Coralie FROIDURE, Elise LEJEUNE, Mélanie VENDANGER et 9 voix POUR), le Conseil décide de fixer les taux pour l'année 2026, comme suit : <ul style="list-style-type: none"><li>• taxe d'habitation : 17,78%</li><li>• taxe foncière sur le bâti : 51,04%</li><li>• taxe foncière sur le non bâti : 41,90%</li><li>• contribution foncière des entreprises : 17,75%</li></ul>
Le maire certifie que la présente délibération a été déposée en Préfecture de Rouen au titre du contrôle de la légalité le et qu'elle a été publiée sur le site internet de la Communauté de Communes Interrégionale Aumale/Blangy-sur-Bresle le	
Le Maire, Jean-Claude QUENOT	
	